

A défaut de stipulations dans les présentes conditions particulières (les **"Conditions Particulières"**), les stipulations des Conditions Générales sont applicables. Les termes utilisés avec une majuscule ont la signification qui leur est attribuée ci-dessous ou, à défaut, dans les Conditions Générales.

1. Définitions

"Boîte Collective" : Moyen de Réception dans lequel sont déposés des Envois adressés à plusieurs personnes physiques ou morales distinctes (par exemple, la Boîte aux Lettres d'un établissement d'accueil, d'hébergement et/ou de domiciliation de personnes physiques ou morales) ;

"Service Garde" : le Service accessible aux Destinataires Locaux, leur permettant de faire garder temporairement les Envois leur étant destinés, à l'exclusion des Colis, Services Remise Alternative et Services Remise Alternative à Domicile ;

"Service Réexpédition" : le Service accessible aux Destinataires Locaux leur permettant de faire réexpédier les Envois leur étant destinés à l'exclusion des Colis, Services Remise Alternative et Services Remise Alternative à Domicile ;

"Service Garde & Réexpédition" : collectivement ou indistinctement le Service Garde et/ou le Service Réexpédition.

2. Souscription au Service

- 2.1. Le délai de mise en place du Service Garde & Réexpédition est de maximum trois (3) jours ouvrables à compter du règlement intégral du prix du Service concerné par le Client.
- 2.2. Le Service Garde & Réexpédition peut être souscrit par le Client

pour une même Adresse (à l'exclusion d'une Adresse de Boîte Postale) pour son seul bénéfice et/ou au bénéfice de plusieurs autres Destinataires Locaux tels que spécifiés individuellement sur le Formulaire signé par le Client, ou à défaut sur la confirmation de souscription du Service remise par POST Courier.

- 2.3. Le Service Garde & Réexpédition ne peut être souscrit par un Destinataire Local dont les Envois sont déposés dans une Boîte Collective. Si un Destinataire Local omet de fournir cette information au moment de la conclusion du Contrat, POST Courier se réserve le droit de résilier unilatéralement et sans préavis le Contrat, sous réserve du remboursement par POST Courier du prix du Service, à l'exclusion de toute autre indemnité.
- 2.4. Les Envois adressés collectivement à un bénéficiaire personne physique renseigné sur le Formulaire et à une autre personne non-renseignée sur le Formulaire (ex : Madame et Monsieur X), ne sont pas traités au titre du Service Garde & Réexpédition mais sont distribués directement à l'Adresse indiquée dans la Souscription. Lors de la souscription du Service Garde, le Client peut choisir de retirer les Envois reçus pendant la période d'exécution du Service :
 - (i) dans un Point de Vente, soit en personne sur présentation de sa carte d'identité, soit par toute personne majeure qu'il autorise pour ce faire sur présentation de la quittance de commande du Service Garde, au plus tôt le jour ouvrable qui suit la fin de la période d'exécution du Service Garde et au plus tard dans les trente (30) jours qui suivent cette date ; ou
 - (ii) dans sa Boîte aux Lettres, le premier jour ouvrable qui suit le jour de fin de la période d'exécution du Service Garde.

- 2.5. Dans le cadre du Service Réexpédition, les Envois concernés seront réexpédiés à l'Adresse de réexpédition désignée au Contrat dans les meilleurs délais. Partant, la garantie de délai d'acheminement d'un Envoi à délai garanti n'est plus applicable pendant la période de réexpédition.

3. Durée

- 3.1. Le Service Garde & Réexpédition est souscrit, dans la limite d'une éventuelle durée minimale et/ou maximale du Service définie(s) dans la Liste de Prix, pour la durée spécifiée par le Client lors de la souscription du Service et telle que récapitulée sur la quittance remise par POST Courier.
- 3.2. Sans préjudice d'un éventuel droit de rétractation légal plus long, le Client peut résilier le Contrat sans frais endéans sept (7) jours ouvrables à compter de la conclusion du Contrat, à condition que le Client n'ait pas choisi une date de début de la prestation de Service pendant cette période de sept (7) jours. En cas de résiliation après cette période, POST Courier remboursera au Client la quote-part du prix correspondant à la période de non-exécution du Service à compter du jour ouvrable suivant sa résiliation effective, conformément à la Liste de Prix.

4. Réclamation

En cas de réclamation d'un tiers pour motif légitime, POST Courier se réserve néanmoins le droit de :

- (i) suspendre avec effet immédiat l'exécution du Service jusqu'à preuve du bien-fondé de la demande de reprise du Service Garde & Réexpédition, ou de
- (ii) résilier le Service Garde & Réexpédition, conformément aux Conditions Générales.